

Le Conseil des droits de l'homme tient un débat urgent sur l'intervention militaire israélienne contre une flottille d'aide humanitaire pour Gaza

APRES-MIDI

1er juin 2010

Le Conseil des droits de l'homme a consacré la séance de cet après-midi à un débat urgent sur l'opération militaire israélienne intervenue hier, lundi 31 mai, contre une flottille d'aide humanitaire se rendant à Gaza. Il s'agit de la première fois que le Conseil tient un débat urgent sous cette forme au cours d'une session; des délégations ont d'ailleurs souhaité que le Conseil utilise ce dispositif lorsque surgissent d'autres situations d'urgence.

En préambule de ce débat, la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Mme Kyung-Wha Kang, a transmis les vifs regrets de la Haut-Commissaire, Mme Navi Pillay, pour les pertes en vies humaines et les personnes blessées résultant de l'attaque israélienne sur le convoi de navires transportant de l'aide humanitaire à Gaza. Le Haut Commissariat est choqué que l'aide humanitaire fasse l'objet d'une telle violence et condamne sans équivoque ce qui semble être un usage disproportionné de la force. La Haut-Commissaire souhaite qu'une enquête impartiale soit menée et demande à Israël de lever le blocus de Gaza.

En tant que pays concerné, le représentant d'Israël a regretté les événements tragiques qui se sont déroulés hier et les pertes en vies humaines, mais a rappelé l'état de guerre qui existe entre Israël et le Hamas, qui justifie l'imposition d'un blocus visant à empêcher le réarmement du Hamas. Il a également précisé que le droit international prévoit l'arraisonnement de navires ennemis dans les eaux internationales et a souligné qu'Israël avait offert à maintes reprises aux organisateurs du convoi de débarquer le matériel humanitaire à Ashdod, sur territoire israélien, afin d'être acheminé à Gaza par voie terrestre, mais leurs intentions étaient claires dès le départ, affirmant que leur intention était bien de forcer le blocus. Le représentant de la Palestine est également intervenu à titre de pays concerné, demandant que l'acte criminel d'Israël soit vigoureusement condamné; Israël doit en outre libérer toutes les personnes détenues et faire immédiatement transiter l'aide humanitaire vers la bande de Gaza. Le représentant de la Turquie est également intervenu pour expliquer que l'objectif de cette mission civile était de fournir une aide à la population de Gaza qui en a tant besoin en raison du blocus imposé par Israël; il a vivement condamné l'attaque contre des civils venus de plus de trente pays différents, souhaitant que le Conseil condamne de manière unanime cette attaque israélienne.

Plusieurs pays qui ont pris la parole ont également demandé que leurs ressortissants soient relâchés par les autorités israéliennes. Plusieurs ont exprimé leur indignation face à cet incident. Le Pakistan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, a qualifié ces actes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Le représentant jordanien a observé que les pirates sont mieux traités que des civils innocents qui viennent de payer de leur vie leur qualité de militants humanitaires et pour la paix. Plusieurs délégations ont appelé à une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, conformément aux normes internationales. Des appels ont été lancés pour la levée immédiate du blocus contre la bande de Gaza et l'ouverture de points de passage pour les marchandises et pour les biens et services. De nombreuses délégations ont également regretté que cet acte ne fasse que compliquer les efforts en vue de l'instauration de la paix dans la région.

Les délégations suivantes se sont exprimées durant le débat: Israël, Palestine, Égypte, Turquie, Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), Espagne (au nom de l'Union européenne), Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Nigéria (au nom du Groupe africain), Soudan (au nom du Groupe arabe), Brésil, France, Russie, Norvège, Nicaragua, Indonésie, Mexique, Cuba, Bahreïn, Qatar, Bolivie, Arabie Saoudite, Jordanie, Chili, Chine, Argentine, Afrique du Sud, Bangladesh, États-Unis, Inde, Uruguay, Royaume-Uni, Japon, République de Corée, Italie, Pakistan, Djibouti, Tunisie, Koweït, Suisse, Sri Lanka, Malaisie, Soudan, Algérie, Venezuela, Grèce, Union africaine, Maroc, Allemagne, Australie, Émirats arabes unis, Saint-Siège, Nouvelle-Zélande, Iran, Irlande, Suède, Yémen, Liban et Oman.

Le Conseil doit conclure ce débat demain matin, à partir de 9 heures, avant de se prononcer sur un projet de résolution sur la question. Il devrait ensuite reprendre le dialogue interactif qu'il avait entamé avec le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, le Représentant spécial sur la question des droits de l'homme

et des sociétés transnationales et autres entreprises et l'expert indépendant sur les effets de la dette extérieure sur la jouissance des droits de l'homme.

Débat d'urgence sur l'intervention militaire israélienne contre une flottille d'aide humanitaire pour Gaza

Message de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme

MME KYUNG-WHA KANG, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, s'exprimant au nom de la Haut-Commissaire, a transmis les vifs regrets de Mme Navi Pillay pour les pertes en vies humaines et les blessés résultant de l'attaque israélienne sur le convoi de navires transportant de l'aide humanitaire à Gaza. Le Haut Commissariat est choqué que l'aide humanitaire fasse l'objet d'une telle violence et condamne sans équivoque ce qui semble être un usage disproportionné de la force. Bien que des informations continuent d'arriver, il est clair que l'incident s'est produit dans les eaux internationales et que l'armée israélienne a fait un usage excessif de la force. Hier, le Secrétaire général et la Haut-Commissaire ont souligné la nécessité d'une enquête approfondie sur l'incident, et le Conseil de sécurité a fait ce matin une déclaration appelant à une enquête qui réponde aux normes internationales en la matière: elle doit être menée rapidement, répondre aux critères d'impartialité et d'indépendance et être crédible.

Des milliers de personnes à Gaza continuent de souffrir d'un blocus qui porte atteinte à la dignité humaine et aux droits de l'homme, en particulier les droits à la nourriture, le logement, le travail et l'éducation, déplore la Haut-Commissaire. Dans son plus récent rapport sur les droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, la Haut-Commissaire a recommandé qu'Israël lève immédiatement le blocus, et elle réitère aujourd'hui cet appel. Le Conseil des droits de l'homme doit agir en réponse aux violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Le Gouvernement israélien devrait pour sa part prendre des mesures afin de démontrer clairement à la communauté internationale son engagement à respecter le droit international.

Déclarations de pays concernés

M. AHARON LESHNO-YAAR (Israël) a déclaré que son pays regrettait les événements tragiques qui se sont déroulés hier, ainsi que les pertes de vies humaines qui en ont résulté. Cependant, en dépit du souhait manifesté par d'aucuns d'une condamnation rapide d'Israël, le représentant a observé qu'il importe à ce stade d'envisager la situation dans son ensemble. Israël estime qu'il faut appuyer les efforts des partis modérés pour renouveler les pourparlers de paix entre Israël et les Palestiniens. Il convient d'œuvrer pour la réconciliation entre Juifs, Arabes et Palestiniens et en vue de l'instauration d'une paix durable, propice à la stabilité et à la prospérité. Israël soutient ainsi les modérés palestiniens et arabes dans leur refus de soutenir les radicaux et le Hamas. Il faut rappeler que la bande de Gaza est actuellement contrôlée par une organisation terroriste qui a expulsé l'Autorité palestinienne par un coup de force, une organisation qui refuse de reconnaître Israël et de mettre un terme à ses actes terroristes contre les civils israéliens, a ajouté le délégué. Il faut enfin rappeler qu'un soldat israélien est retenu en captivité à Gaza depuis quatre ans, sans contact avec le monde extérieur, et que les attaques aveugles contre les civils israéliens se poursuivent, au moyen de roquettes et de missiles.

Hier, la délégation d'Israël a promis qu'elle fournirait de nouveaux éléments à mesure qu'ils seraient disponibles, a rappelé son représentant. On sait donc qu'au petit matin du 31 mai, la marine israélienne a arraisonné une flottille se préparant à violer l'embargo décrété par Israël sur la bande de Gaza. Un état de guerre existe entre Israël et le Hamas, ce qui justifie, entre autres mesures, l'imposition d'un blocus contre ce dernier, afin d'empêcher son réarmement, a précisé le représentant israélien, en ajoutant que le droit international prévoit aussi l'arraisonnement de navires ennemis dans les eaux internationales. Qui plus est, le commandement israélien a prévenu à plusieurs reprises la flottille de l'existence de la zone de blocus et l'a informée de la route à suivre. Israël a offert à maintes reprises aux occupants de navires du convoi de débarquer son matériel humanitaire à Ashdod, sur territoire israélien, afin d'être transporté à Gaza par voie de terre, a insisté le délégué. Mais les intentions des promoteurs du convoi étaient claires dès le départ, puisqu'ils ont dit, par écrit et par oral, leur intention de forcer le blocus, a-t-il poursuivi. Ainsi, les promoteurs d'un navire appartenant à cette flottille, dont certains sont des extrémistes, ont-ils publiquement fait savoir qu'ils agresseraient les forces israéliennes, ce qu'ils ont fait quand Israël a tenté de prendre le contrôle de manière pacifique des navires incriminés. Les vidéos qui circulent montrent bien les intentions belliqueuses des occupants d'un de ces navires. Elles montrent également que les soldats israéliens ont dû faire usage de leurs armes pour éviter le lynchage, a souligné le représentant. Il a également rappelé que les autres navires ont été paisiblement escortés vers le littoral par la marine israélienne. À l'heure actuelle, les navires sont déchargés à Ashdod. Israël respecte dans cette affaire tous

les principes du droit humanitaire et organisera le retour des ressortissants étrangers dans leurs pays d'origine.

Selon le délégué israélien, le Conseil des droits de l'homme doit aujourd'hui se demander si cette réunion contribue véritablement au renforcement des forces modérées et à la recherche de la paix. Par ses actes, le Conseil renforce le Hamas et affaiblit l'Autorité palestinienne, a-t-il conclu.

M. IMAD ZUHAIRI (Palestine) a déclaré que chacun devait œuvrer à faire respecter le droit international afin de renforcer le processus politique et de négociations. Il a demandé que l'acte criminel d'Israël soit vigoureusement condamné: Israël se croit au-dessus des lois, a-t-il affirmé, et cet état de fait ne facilitera pas le processus de paix. Il a rappelé que la bande de Gaza fait partie intégrante du territoire palestinien occupé et que le droit international y est donc applicable, y compris le droit international humanitaire et notamment la quatrième Convention de Genève. Israël, puissance occupante, doit faire en sorte de libérer toutes les personnes détenues et faire immédiatement transiter l'aide humanitaire vers la bande de Gaza, a-t-il souligné. Le représentant a en outre salué la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies et celle de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme. La communauté internationale doit apporter une protection à la population de Gaza, toujours sous occupation, a-t-il conclu.

M. AHMET ÜZÜMCÜ (Turquie) a précisé que son pays avait demandé à prendre la parole à titre prioritaire. Les actions d'Israël sont injustifiées et constituent une violation grave du droit international, a-t-il affirmé. Il a rappelé que l'objectif de cette mission civile était de fournir une aide à la population de Gaza qui en a tant besoin en raison du blocus imposé par Israël. La Turquie condamne dans les termes les plus vifs l'attaque contre des civils venus de plus de trente pays différents. De l'avis du représentant, le Conseil des droits de l'homme doit condamner de manière unanime cet acte horrible en votant un projet de résolution présenté par la Ligue arabe et l'Organisation de la Conférence islamique. Les responsabilités doivent être établies afin que les personnes responsables répondent de leurs actes. Enfin, Israël doit immédiatement mettre fin au blocus imposé à Gaza, notamment sur le carburant et le matériel médical.

Débat

M. HISHAM BADR (Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés) a condamné l'attaque commise par Israël, dans les eaux internationales, contre un convoi d'aide humanitaire à destination de Gaza, attaque qui a entraîné de nombreux morts et blessés de plusieurs nationalités. Le Mouvement des pays non alignés demande qu'une enquête soit diligentée pour faire toute la lumière sur cette affaire et que des indemnités soient accordées aux victimes. Les personnes détenues par Israël doivent être libérées sans délai. L'aide humanitaire doit parvenir à Gaza sans plus d'entraves, la communauté internationale devant exiger la levée du siège contre cette région. Cette attaque est une nouvelle preuve du mépris complet dans lequel Israël tient le droit international, a déclaré le représentant. Le Mouvement des pays non alignés appelle le Conseil à assumer ses responsabilités et, en particulier, à adopter une résolution condamnant très fermement les actes commis hier et rappelant Israël à ses obligations au regard du droit international humanitaire et de la protection des droits fondamentaux des populations dont il occupe le territoire.

M. JAVIER GARRIGUES (Espagne au nom de l'Union européenne), s'est dit gravement préoccupé par les événements survenus dans les eaux internationales le 31 mai et a regretté la perte en vies humaines. L'Union européenne a condamné le recours à la violence et reprend à son compte la demande du Conseil de sécurité des Nations Unies pour une enquête transparente, crédible, impartiale et rapide, qui soit conforme aux normes internationales. L'Union européenne répète que la situation humanitaire à Gaza est source de grande préoccupation. Pleinement conscience des besoins sécuritaires d'Israël, elle juge néanmoins inacceptable la politique de blocus. De l'avis du représentant espagnol, il importe de continuer d'avancer et de mettre pleinement en œuvre l'accord de 2005 sur la liberté de mouvement et d'accès. Dans ce contexte, l'Union européenne appelle toutes les parties et les acteurs concernés à éviter une escalade et demande la poursuite des pourparlers indirects dans la perspective d'une reprise à terme des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens.

M. MARGHOOB SALEEM BUTT (Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique - OCI) a de nouveau condamné fermement l'intervention israélienne par les forces d'occupation israéliennes et les crimes commis contre des personnes innocentes. Il a qualifié ces actes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international avant d'estimer que les forces israéliennes et les responsables israéliens étaient pleinement responsables et doivent être tenus responsables. Ils ne devraient plus être autorisés à se cacher derrière la façade de la lutte contre le terrorisme, a estimé le représentant pakistanais. L'OCI appuie pleinement l'appel à des enquêtes indépendantes, crédibles et immédiates sur cette violation du droit international par Israël, en vue d'agir en justice contre les responsables. Au nom de l'OCI, le Pakistan a également appelé à lever immédiatement le blocus inhumain et illégal imposé à la population de Gaza depuis 2007. Selon le délégué pakistanais, ces attaques

meurtrières ont été des outils caractéristiques utilisés par Israël pour faire échouer tous les efforts de paix et faire taire toutes les voix de la modération et de la raison. Cet acte a, selon lui, également rappelé de manière brutale à la communauté internationale les violations persistantes par Israël des droits de l'homme et son mépris total pour le droit humanitaire. L'OCI espère que le Conseil décidera de la manière la plus appropriée de tenir en temps opportun une enquête indépendante et crédible. Israël doit coopérer pleinement avec l'enquête internationale indépendante sur ces violations des droits de l'homme en vue de déterminer les responsabilités des auteurs de ces crimes odieux, a conclu le représentant pakistanais.

M. OSITADINMA ANAEDU (Nigéria au nom du Groupe africain) a dénoncé une attaque injustifiable, qui viole notamment la quatrième Convention de Genève. Le Groupe africain souscrit à la déclaration de la Commission africaine condamnant cette attaque et exprimant sa solidarité avec les victimes. Le Groupe africain appelle la communauté internationale à condamner les violations du droit humanitaire. Son représentant a par ailleurs observé que la présence de ressortissants de nombreux pays à bord des navires montre l'intérêt que le problème humanitaire de Gaza soulève de par le monde. Israël est appelé à libérer sans retard les navires arraisonnés et à sanctionner les responsables de cette attaque illégale.

M. HAMZA AHMED (Soudan au nom du Groupe arabe) a salué la convocation de cette réunion pour traiter de «l'agression inique» contre la «flotte de la liberté». Il a fermement condamné l'assaut militaire israélien contre un convoi humanitaire, qualifiant l'agression d'acte de piraterie et de violation du droit international, du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il s'est félicité des déclarations du Secrétaire général des Nations Unies et de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme à cet égard. Le convoi ne visait qu'à lancer un appel à la fin du blocus contre Gaza, a-t-il souligné, avant d'appeler le Conseil à condamner l'action israélienne et à apporter toute sa protection au peuple palestinien. Le représentant soudanais a également demandé à Israël de lever immédiatement le blocus. Enfin, il a demandé au Conseil d'adopter par consensus le projet de résolution qui sera présenté par le Groupe arabe.

MME MARIA NAZARETH FARANI AZEVEDO (Brésil) a déploré ce nouvel incident lié au blocus de Gaza. Cette situation est pénible pour le Brésil, qui ami des deux parties concernées. Le Brésil est favorable à la coexistence pacifique de deux États, palestinien et israélien, à l'intérieur des frontières de 1967. Le Brésil condamne l'attaque commise par Israël et l'appelle à lever son blocus contre Gaza, afin que l'aide humanitaire y soit acheminée sans entrave et que la population y jouisse de tous ses droits. La sécurité ne peut pas servir de prétexte à n'importe quelle action, même si Israël a le droit de se défendre, a souligné la représentante brésilienne, en ajoutant qu'en l'état, l'action d'Israël ne contribue pas à une résolution des problèmes.

M. JEAN-BAPTISTE MATTÉI (France) a condamné l'usage disproportionné de la force dans le cadre de l'opération militaire israélienne contre la flotte humanitaire à destination de Gaza. Il a toutefois estimé nécessaire de déterminer au mieux ce qui s'était passé et a donc appelé à une enquête «prompte, impartiale, crédible et transparente, conformément aux normes internationales». Le représentant français a ensuite rappelé deux points essentiels: la nécessité de lever le blocus, qui n'est ni soutenable ni légal au regard du droit international; et l'impératif de réaliser des progrès rapides dans une solution politique au conflit, sauf à se résoudre à la multiplication de conflits de plus en plus sanglants.

MME MARINA KORUNOVA (Fédération de Russie) a partagé l'inquiétude profonde exprimée par de nombreuses délégations. Elle a estimé que l'assaut d'Israël contre la flottille d'aide humanitaire ne se justifiait pas car les membres de l'équipage étaient des défenseurs des droits de l'homme venant de différents pays. La Fédération de Russie espère qu'une enquête objective et transparente sera menée en vue de sanctionner les coupables. L'assaut de navires en haute mer va à l'encontre du droit international et, en l'occurrence, du processus de paix, a fait remarquer la représentante russe. Selon elle, cet acte souligne la nécessité de lever le blocus de Gaza: on doit ouvrir de toute urgence des points de passage pour les marchandises et pour les biens et services, a-t-elle conclu.

MME BENTE ANGELL-HANSEN (Norvège) a déclaré son pays choqué par les actes de violence commis contre les occupants civils de la flottille attaquée hier par Israël. Tout en constatant que ce pays estime que le recours à la violence était justifié, elle a rappelé qu'on ne saurait pas moins s'affranchir des règles du droit international. Compte tenu du nombre des victimes, la délégation norvégienne est d'avis qu'une enquête internationale doit être diligentée pour établir de manière précise le déroulement des faits. La représentante a espéré que le Conseil saura, à l'avenir, agir avec la même célérité aux futures crises des droits de l'homme. Le Conseil doit appliquer en l'espèce la même démarche consensuelle qui a été celle du Conseil de sécurité hier soir, a ajouté la représentante.

M. CARLOS ROBELO RAFFONE (Nicaragua) a déclaré que la violation des droits de l'homme et des règles élémentaires du droit international dont Israël s'est rendue coupable doit être condamnée de manière unanime par le Conseil. «Nous ne pouvons continuer d'être témoins de massacres perpétrés par des puissances occupantes inhumaines et n'adresser que des recommandations à des autorités qui les considèrent comme du papier hygiénique», a affirmé le représentant. Il a dit ne pas souhaiter que le Conseil de sécurité puisse une fois de plus être utilisé par ceux qui disposent en son sein d'un droit de veto pour éviter de prendre des mesures contre Israël. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures pour rétablir le droit face à des actes brutaux qui menacent la paix et la sécurité internationales, a-t-il conclu.

M. DIAN TRIANSYAH DJANI (Indonésie) a condamné l'action de l'armée israélienne contre les navires de la flottille d'aide humanitaire. Un certain nombre de citoyens indonésiens sont détenus, ce qui constitue une violation du droit international, a-t-il estimé, tout en qualifiant ces actes de déplorables. La délégation indonésienne espère qu'une mission d'enquête sera désignée et soulignera les actes de la puissance occupante. Le représentant s'est également exprimé sur la souffrance du peuple de Gaza qui, a-t-il rappelé, doit être allégée. La demande de la création d'un État indépendant palestinien est justifiée, a par ailleurs estimé le délégué indonésien. Enfin, il a demandé que des mesures urgentes soient prises par le Conseil des droits de l'homme.

M. ARTURO HERNÁNDEZ BASAVE (Mexique) a déclaré que son pays condamne l'intervention militaire réalisée en eaux internationales, intervention qui viole les principes de la Charte des Nations Unies et contrevient à de nombreuses dispositions du droit international, notamment celles enjoignant Israël à lever le blocus de Gaza. La délégation mexicaine est d'avis qu'Israël doit donner tous les renseignements nécessaires relatifs au sort des civils occupant les navires arraisonnés. Le Mexique réitère l'importance de la coopération des États pour une résolution du conflit en Palestine. Il appelle Israël à assumer ses responsabilités et à prendre les mesures propres à éviter de nouvelles violations du droit international. Le Conseil doit pour sa part s'efforcer de faire toute la lumière sur le déroulement des événements.

M. RODOLFO REYES RODRÍGUEZ (Cuba) a fermement condamné le recours à la force contre la «flottille de la liberté», ajoutant que le fait que l'assaut se soit déroulé dans les eaux internationales va à l'encontre de la liberté de navigation. Il a affirmé que la réaction du Conseil face à ce nouvel affront aux droits de l'homme et aux principes de la légalité internationale vient à point nommé. Il a demandé une enquête internationale et des réparations pour les familles des victimes. Israël doit en outre lever le blocus et cesser sa politique de génocide envers les Palestiniens, a affirmé le représentant, tout en réitérant le soutien sans équivoque de son pays à la cause du peuple palestinien.

MME MUNA ABBAS RADHI (Bahreïn) a condamné fermement l'attaque israélienne dans les eaux internationales contre le convoi humanitaire à destination de Gaza. Elle a insisté sur le fait que l'usage de la force contre des civils, dont des femmes et des enfants, est tout à fait condamnable et va à l'encontre du droit de la mer et du droit international humanitaire. Elle a qualifié cet acte d'«acte terroriste injustifié» qui, a-t-elle souligné, n'aide en rien le processus de paix. Le royaume de Bahreïn appelle la communauté internationale à assumer ses obligations légales et éthiques et à assurer la protection du peuple palestinien. En conclusion, la représentante de Bahreïn a appelé le Conseil des droits de l'homme à voter le projet de résolution à l'unanimité.

M. ABDULLA FALAH ABDULLA AL-DOSARI (Qatar) s'est félicité de la convocation de cette réunion d'urgence et a exprimé la solidarité de son pays avec les victimes de l'attaque israélienne. Il a souligné que la communauté internationale a constaté hier des actes de violence à l'encontre de personnes animées d'une volonté purement humanitaire et qui ont entraîné le décès de dix militants de la paix. Les crimes contre les civils nous font prendre conscience du vent mauvais qui souffle sur Gaza, a-t-il fait observer. Le convoi, regroupant des personnes de nombreuses nationalités, ne présentait aucun danger pour Israël, qui n'est donc pas fondé à se revendiquer du droit à la légitime défense, a-t-il souligné. Israël, qui a commis un crime en ouvrant le feu contre des personnes désarmées, doit maintenant rendre compte de ses actes - assimilables à des faits de piraterie - devant la justice internationale, a demandé le représentant.

MME MAYSA UREÑA MENACHO (Bolivie) a condamné dans les termes les plus fermes l'assaut criminel mené par les forces israéliennes contre le convoi humanitaire, précisant que cet assaut a pris pour cible des civils sans défense se trouvant en mission humanitaire. Elle y a vu une violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et des droits de l'homme et a réaffirmé la solidarité de son pays avec le peuple palestinien de Gaza, victime du blocus criminel imposé par les autorités israéliennes. Elle a demandé la levée immédiate de ce blocus. Enfin, elle a estimé que les auteurs et instigateurs de ces attaques doivent être sanctionnés.

M. ABDULWAHAB ABDULSALAM ATTAR (Arabie Saoudite) a souligné qu'une nouvelle fois Israël avait commis un massacre, à la veille de l'ouverture de la session du Conseil des droits de l'homme, marquant ainsi son non-respect des vies civiles. Il a demandé à ce que la communauté internationale assume ses responsabilités pour mettre fin à cette politique barbare de la part d'Israël. Cet acte criminel va à l'encontre du droit international, a ajouté le représentant de l'Arabie Saoudite.

M. SHEHAB A. MADI (Jordanie) a notamment observé que les pirates sont, aujourd'hui, mieux traités que les civils innocents qui viennent de payer de leur vie leur qualité de militants humanitaires et pour la paix, ce qui, à son avis, devrait faire réfléchir les membres du Conseil. Le représentant jordanien a dénoncé la violation flagrante de toutes les règles du droit international que constitue l'attaque israélienne, rappelant qu'Israël est en particulier tenu de lever le blocus contre Gaza.

M. PEDRO OYARCE (Chili) a condamné le recours à la force sous toutes ses formes, et en particulier quand ce recours a lieu dans les eaux internationales et provoque des pertes en vies civiles. Il est de la responsabilité du Conseil des droits de l'homme de se saisir de ce type de situation, a ajouté le représentant, demandant à ce que toute la lumière soit faite sur les faits. Enfin, il a rappelé l'engagement de son pays en faveur du processus de paix au Proche-Orient

M. QIAN BO (Chine) a présenté les condoléances de son pays au Gouvernement et au peuple turcs, ainsi qu'aux personnes qui ont perdu la vie dans l'attaque d'hier, un événement qui, selon lui, ne fait malheureusement que compliquer les efforts en vue de l'instauration de la paix dans la région. La Chine a toujours considéré que la seule solution à la crise en Palestine est de nature politique et réside nécessairement dans la reprise des négociations de paix, a rappelé le représentant.

M. ALBERTO J. DUMONT (Argentine) a condamné l'assaut lancé dans les eaux internationales par les forces israéliennes contre la flottille d'aide humanitaire. C'est une attaque à replacer dans le contexte général du blocus imposé par Israël à Gaza, a rappelé le délégué argentin. Il a estimé que l'action du Conseil des droits de l'homme s'impose face à cette affaire et qu'elle est conforme à son mandat. L'Argentine regrette les pertes de vies humaines et demande que soit menée une enquête approfondie, impartiale, crédible et indépendante sur ce qui s'est passé. Enfin, la délégation argentine a exigé la levée du blocus imposé à la population de Gaza.

MME KGOMOTSO DAPHNE RAHLAGA (Afrique du Sud) a fait part de sa vive préoccupation face à cet assaut israélien, qu'elle a fermement condamné. L'Afrique du Sud condamne fermement les attaques militaires israéliennes contre des civils innocents, tout comme elle avait condamné l'attaque israélienne contre Gaza fin 2008. En outre, l'Afrique du Sud condamne le blocus de Gaza qui est à l'origine de l'opération de la flottille, ce qui, pour la délégation, implique qu'Israël est seul responsable de la perte des vies humaines. La représentante sud-africaine a demandé une enquête internationale indépendante et impartiale sur l'incident.

M. MD. ABDUL HANNAN (Bangladesh) s'est déclaré scandalisé par les atrocités commises par Israël contre des travailleurs humanitaires et militants de la paix lors de l'attaque perpétrée hier dans les eaux internationales. Israël a une fois de plus démontré ce dont un État est capable dès lors qu'il bénéficie de l'impunité, a-t-il souligné. Pour la délégation du Bangladesh, Israël doit rendre compte de ses actes; la communauté internationale doit réagir fermement à cette nouvelle violation du droit international, de même qu'elle doit contribuer à faire lever les sanctions collectives qui sont infligées au peuple de Gaza, comme se proposaient de le faire les occupants de la flottille; enfin, la communauté internationale doit faire pression sur Israël pour que ce pays mette un terme à ses politiques d'oppression contre le peuple palestinien.

MME EILEEN C. DONAHOE (États-Unis) a déclaré que le Gouvernement américain était «troublé» par les actes de violence récents et regrette les pertes tragiques de vies humaines lors des incidents du 31 mai. Les États-Unis comptent qu'une enquête crédible et transparente ait lieu et que les autorités israéliennes y participent entièrement, a souligné la représentante américaine. Cette dernière s'est déclarée profondément préoccupée par les souffrances infligées aux habitants de Gaza et par la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Les États-Unis continuent de penser que la situation de Gaza est intenable, a-t-elle poursuivi, et le Gouvernement continuera de parler quotidiennement de cette question avec les Israéliens. La délégation des États-Unis garde néanmoins à l'esprit les préoccupations de sécurité légitimes du Gouvernement israélien. Le Hamas, a poursuivi la déléguée, interfère avec les transports d'aide humanitaire internationale ainsi qu'avec le travail des organisations non gouvernementales et complique les efforts en faveur de la population de Gaza par son attachement au terrorisme qui compromet la sécurité des Israéliens et des Palestiniens. La représentante américaine a réitéré que la seule solution viable était un accord négocié entre les deux parties qui mette fin à

l'occupation qui a commencé en 1967, à savoir la solution de deux États pour deux peuples, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

M. GOPINATHAN ACHAMKULANGARE (Inde) a déploré les pertes en vies humaines provoquée par l'action violente menée hier dans les eaux internationales contre le convoi chargé d'aide humanitaire. Il a condamné l'usage aveugle de la force, pour lequel il ne semble y avoir aucune justification. Il s'est dit inquiet des conséquences de tels incidents sur le processus de paix dans la région et la réalisation des justes aspirations des peuples à coexister dans la paix et la sécurité. Dans ce contexte, le représentant indien a demandé à toutes les parties de faire preuve de retenue et à Israël d'enquêter sur l'incident et de coopérer avec la communauté internationale. Il a aussi demandé à Israël de lever le blocus contre Gaza et d'y permettre l'accès de l'assistance humanitaire. Enfin, il a réaffirmé que, pour l'Inde, la solution à la question de Palestine doit être fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le plan arabe de paix et la Feuille de route du Quatuor.

MME LAURA DUPUY LASSERRE (Uruguay) a déclaré que l'assaut israélien contre la flottille pour Gaza suscite la consternation dans son pays. Elle a demandé que l'acheminement de l'aide humanitaire pour les habitants de Gaza soit assuré sans restriction.

M. PETER GOODERHAM (Royaume-Uni) a estimé juste que le Conseil se penche sur une situation d'urgence et a déclaré que son pays déplore les pertes en vies humaines de l'opération d'hier. Pour la délégation britannique, il est certain qu'Israël a l'obligation de se conformer au droit international, notamment en prenant les mesures propres à minimiser les pertes en vies civiles dans les opérations militaires. Il apparaît aussi que le bouclage de Gaza est inacceptable, contre-productif et qu'il aggrave la crise, a ajouté le représentant, pour qui la communauté internationale doit aider la reconstruction et le développement économique de Gaza. Il a également rappelé que le Conseil de sécurité a, hier, appelé le Gouvernement israélien à rendre compte pleinement de ses actes, à assurer la protection consulaire des personnes retenues, à ouvrir sans restriction les points de passage vers Gaza et, enfin, à lutter contre la détérioration de la situation des Palestiniens. Le Hamas est, pour sa part, prié de se conformer aux initiatives visant l'instauration d'une solution de deux États coexistant pacifiquement, a précisé le délégué.

M. SHINICHI KITAJIMA (Japon) a estimé que la réaction immédiate du Conseil des droits de l'homme après l'incident de la flottille démontrait l'aptitude du Conseil à réagir rapidement et il s'en est réjoui. Il s'est dit choqué de l'incident et a déploré les pertes en vies humaines. Il a condamné les actes violents commis lors de cet incident tragique et a souhaité une enquête rapide et claire pour faire toute la lumière sur les faits. Le représentant japonais a également appelé les différentes parties à la modération et a souhaité que la situation actuelle n'aboutisse pas à une escalade. Enfin, il s'est dit préoccupé par la situation humanitaire à Gaza et a fait part du désir de son pays de s'engager en faveur de la paix au Moyen-Orient.

M. SANG-KI PARK (République de Corée) a regretté la perte tragique de vies et le nombre de blessés résultant du recours à la force par l'armée israélienne contre la flottille d'aide humanitaire se dirigeant vers Gaza. Il en a appelé à une enquête rapide, crédible et transparente, conforme aux normes internationales. Il a également appelé les parties prenantes à éviter toute action unilatérale et provocatrice qui accroîtrait le cycle de la violence. La délégation a enfin espéré que les négociations se poursuivront pour ramener la paix au Moyen-Orient.

MME LAURA MIRACHIAN (Italie) a fait part de la préoccupation de son pays devant la violence exercée hier contre des civils, actes sans justification qui doivent être condamnés. L'Italie prie Israël de s'aligner sur les normes internationales, de garantir la protection consulaire des personnes arrêtées. Certes, Israël a le droit de veiller à sa sécurité, a reconnu la représentante italienne; mais il doit aussi veiller au rétablissement de la situation humanitaire à Gaza, a-t-elle ajouté.

M. ZAMIR AKRAM (Pakistan) a rappelé que son Gouvernement avait condamné l'assaut israélien contre la flottille humanitaire en route pour Gaza. Cette action militaire non provoquée constitue une violation flagrante du droit international, a-t-il souligné, préconisant que la communauté internationale réagisse et prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui participaient à cette mission. Il a souhaité une enquête immédiate et crédible pour déterminer les responsabilités. L'impunité d'Israël et le règne de la terreur dans la région ne peuvent plus être admis, a ajouté le représentant qui a rejeté la responsabilité des tensions dans la région sur l'occupation par Israël du territoire palestinien. Selon lui, cette occupation doit prendre fin.

M. MOHAMMED SIAD DOUALEH (Djibouti) a exprimé sa très vive préoccupation suite aux actes commis par l'armée israélienne au large de Gaza. Par cet assaut en pleine mer contre des innocents que rien ne saurait justifier, Israël viole une fois de plus le droit international et confirme sa volonté d'infliger de sérieux dommages au processus de paix, a-t-il souligné. Le blocus équivaut à une punition collective au regard de la Convention de Genève, a indiqué le représentant djiboutien. Djibouti soutient l'établissement d'une mission internationale d'établissement des faits.

Déclarations d'observateurs

M. ABDELWAHÈB JEMAL (Tunisie) a dénoncé le mépris avec lequel Israël traite les dispositions du droit international, comme en témoigne son action illégale contre la flottille d'aide humanitaire à destination de Gaza. La Tunisie est en outre opposée aux mesures de sanction collectives prises par Israël contre le peuple palestinien de Gaza. La Tunisie exprime ses condoléances aux peuples palestinien et turc dans ces circonstances difficiles.

M. DHARAR ABDUL-RAZZAK RAZZOQI (Koweït) a condamné dans les termes les plus forts la violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire commise par Israël. Il a exigé qu'Israël relâche immédiatement les personnes détenues, dont 18 ressortissants koweïtiens, y compris des femmes, en mission humanitaire. Il a fait remarquer que, pour Israël, c'est la flottille qui est illégale et non le siège de Gaza. Il a ensuite cité l'article d'un journal israélien qualifiant l'action israélienne d'«acte idiot», et déclaré qu'il n'avait rien à y ajouter.

M. DANTE MARTINELLI (Suisse) a relevé que c'était la première fois que le Conseil des droits de l'homme tenait un débat urgent sous le point 1 de l'ordre du jour et il a souhaité que ce dispositif puisse servir pour d'autres situations d'urgence en matière de droits de l'homme. La Suisse est choquée par ce qui s'apparente à un usage disproportionné de la force, qui constitue une violation du droit international. Conformément aux Conventions de Genève, Israël a pour obligation de fournir des vivres et biens humanitaires de première nécessité à la population. Le blocus met en péril le droit à l'alimentation et à la santé de la population de Gaza et les points de passages doivent être ouverts de manière fiable et prévisible, a souligné le représentant suisse. Selon lui, il est nécessaire de trouver une solution pour améliorer de manière durable le ravitaillement et la reconstruction de Gaza, tout en tenant compte des besoins de sécurité d'Israël.

M. MOHAN PIERIS (Sri Lanka) a condamné l'attaque israélienne contre la flottille humanitaire et a déploré qu'il y ait eu tant de victimes. Pour le représentant de Sri Lanka, cet événement vient rappeler que la sécurité au Moyen-Orient et la réintégration du peuple palestinien dans ses pleins droits passent par un règlement négocié du conflit.

M. HASHIM OTHMAN (Malaisie) a exprimé sa solidarité avec le peuple de la Palestine occupée et ses condoléances aux familles des victimes, avant de condamner l'utilisation excessive et disproportionnée par Israël de la force contre des militants humanitaires. Cet assaut mené dans les eaux internationales constitue une violation grave du droit international, a-t-il ajouté. Il a demandé à Israël de relâcher immédiatement les personnes arrêtées. La communauté internationale doit pour sa part agir de manière concertée pour inciter la puissance occupante à mettre fin à un blocus inhumain, a conclu le représentant.

MME ZEHOR HASSAN MOHAMMED (Soudan) a dénoncé les violations du droit international commises par Israël et s'est déclarée choquée devant cette attaque perfide contre la flottille d'aide humanitaire destinée à une population assiégée. Le Soudan demande aux autorités israéliennes de libérer les détenus comme les navires, et de permettre l'acheminement de l'aide à la population de Gaza. La représentante a également demandé au Conseil des droits de l'homme d'assumer sa responsabilité totale devant ces événements et de veiller à l'indemnisation des victimes. Elle a enfin espéré que soit mis un terme au blocus contre Gaza.

M. IDRIS JAZAÏRY (Algérie) a déclaré que son pays apprécie particulièrement la déclaration de la Norvège, qui témoigne de sa capacité à dépasser la politisation des débats. L'Algérie déplore que certains États renvoient, de manière injuste, dos à dos boursaux et victimes du conflit en Palestine et se contentent d'évoquer leur «préoccupation». Ceux qui s'autorisent de tels euphémismes ne se privent pas de condamner sans appel des événements concernant des pays en développement: leur autorité morale s'en trouve compromise, a estimé le représentant. Il a observé qu'Israël ne recule désormais plus devant la piraterie de haute mer, une attitude qui appelle la condamnation sévère du Conseil des droits de l'homme et l'organisation d'une enquête internationale sur ces événements.

M. GERMÁN MUNDARAÍN HERNÁNDEZ (Venezuela) a qualifié cet événement de «nouvelle attaque criminelle du Gouvernement israélien» à l'encontre d'un groupe de pacifistes, et a condamné dans les termes les plus fermes cette tuerie et cet acte de brutalité qui constitue un acte de guerre. Il a dénoncé l'impunité dont bénéficie Israël, résultat de la protection que lui accordent de grandes puissances, et a réaffirmé l'attachement inébranlable de son pays à la lutte du peuple palestinien pour sa liberté.

M. GEORGE J. KAKLIKIS (Grèce) a déploré les pertes en vies humaines et les blessés résultant du recours à la force lors de l'opération militaire dans les eaux internationales contre la flottille se dirigeant vers Gaza. La Grèce présente ses condoléances sincères aux familles des victimes pour leur perte tragique et souhaite aux blessés un prompt rétablissement. La Grèce condamne l'usage disproportionné de la force au cours de cette opération militaire et attend des autorités israéliennes qu'elles permettent le retour immédiat, dans des conditions de sécurité et sans entrave, de tous les civils, y compris les passagers grecs, et qu'elles laissent partir des navires grecs.

MME KHADIJA RACHIDA MASRI (Union africaine) a constaté qu'Israël continuait de violer les droits du peuple palestinien et le droit international. L'Union africaine est choquée par l'opération d'arraisonnement menée par les forces de défense israéliennes contre le convoi humanitaire pacifique qui, à son sens, constitue une grave violation des normes internationales. La Commission de l'Union africaine réaffirme en outre sa solidarité avec le peuple palestinien.

M. OMAR HILALE (Maroc) a déclaré que son pays a été choqué et consterné par l'attaque commise hier matin, et qu'il exprime sa solidarité envers ses victimes. Le Maroc relève notamment que l'attaque a pris pour cible un convoi humanitaire situé dans les eaux internationales, en violation du droit international, et qu'elle intervient à un moment délicat des négociations de paix entre Palestiniens et Israéliens. Cet acte dessert, voire risque de compromettre la poursuite de ces négociations, a estimé le représentant. Selon lui, il est impératif et urgent qu'Israël mette un terme au blocus de Gaza. Le Maroc appelle en outre toutes les parties à s'investir en faveur d'une solution permettant la coexistence pacifique de deux États.

M. REINHARD SCHWEPPE (Allemagne) s'est dit gravement préoccupé par cet incident et a regretté les pertes en vies humaines. Il a fait observer que l'incident concerne aussi des citoyens allemands, y compris des parlementaires, et a demandé à Israël de libérer immédiatement tous ses ressortissants. Enfin, le représentant allemand s'est associé à la demande du Conseil de sécurité des Nations Unies pour que soit menée une enquête transparente, crédible, impartiale, rapide et conforme aux normes internationales.

M. PETER WOOLCOTT (Australie) s'est dit choqué et attristé par le terrible incident. L'Australie déplore la perte de vies humaines et appelle Israël à mener une enquête crédible sur l'incident. Le représentant a ajouté que la situation humanitaire à Gaza est source de grave préoccupation pour son pays et a demandé un allègement du contrôle des points de passage vers Gaza en ce qui concerne l'assistance humanitaire. Reconnaissant qu'Israël a des préoccupations légitimes en matière de sécurité, le représentant australien a fait remarquer que seule une paix juste et durable au Moyen-Orient permettrait d'éviter de nouvelles tragédies. L'Australie continuera par ailleurs de soutenir fermement les efforts des Israéliens et des Palestiniens en vue de la reprise des négociations de paix et appelle les parties à ne pas laisser cet incident saper les efforts de paix.

M. OBAID SALEM SAEED AL ZAABI (Émirats arabes unis) a vivement condamné cette attaque qui a fait plusieurs morts et blessés, la qualifiant de violation du droit international, du droit humanitaire et du droit de la mer. Il a appelé la communauté internationale à réagir face à cette action d'Israël.

M. SILVANO TOMASI (Saint-Siège) a dit la tristesse avec laquelle sa délégation a constaté les récentes pertes de vies humaines au large de Gaza. Le représentant a demandé qu'une enquête fasse la lumière sur les circonstances du drame. Il a rappelé que le Saint-Siège s'est toujours opposé au recours à la violence et qu'il appelle au renouvellement des efforts de négociations en vue d'une résolution pacifique de la situation en Palestine.

MME WENDY HINTON (Nouvelle Zélande) a condamné les pertes en vies humaines consécutives à l'assaut israélien contre une flottille humanitaire et a demandé à toutes les parties de faire preuve de retenue. Cet événement montre combien la situation de Gaza est intenable, a-t-elle affirmé.

M. SEYED MOHAMMAD REZA SAJJADI (Iran) s'est félicité de la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil sur cet événement horrible. L'Iran condamne énergiquement la dernière attaque brutale des forces israéliennes contre le convoi humanitaire destiné à la bande de Gaza qui se trouvait dans les eaux internationales. Le peuple palestinien et celui de la bande de Gaza souffrent de ce blocus, a rappelé le

représentant iranien. Il a déploré qu'aucune mesure concrète n'ait été prise pour empêcher d'agir ceux qui commettent ces crimes en toute impunité. Il a demandé que les faits soient établis par le Conseil des droits de l'homme et qu'il soit mis fin au blocus inhumain sur Gaza et les autres territoires occupés palestiniens.

M. GERARD CORR (Irlande) a déclaré que son pays déplorait le recours inacceptable à la force par le Gouvernement israélien et condamnait le bouclage du territoire de Gaza, qui peut être assimilé à une sanction collective et doit être levé sans délai. La situation au Moyen-Orient est pleine de menaces et seuls le dialogue politique et la réconciliation pourront contribuer à sa résolution pacifique, a souligné le représentant irlandais.

M. HANS DAHLGREN (Suède) a condamné les actes violents des forces armées israéliennes commis en eaux internationales contre le convoi humanitaire qui se dirigeait sur Gaza. Tout en reconnaissant les préoccupations de sécurité d'Israël, il a estimé que cette action constituait une violation flagrante du droit international. Il s'est félicité de la rapide réaction de la communauté internationale et du Conseil de sécurité, dont il a repris l'appel en faveur d'une enquête rapide, impartiale, crédible et transparente, conformément aux normes internationales. Cette enquête doit être une enquête internationale, a insisté le représentant. Il a par ailleurs demandé la libération immédiate des navires et des civils et a souhaité que le plein accès aux services consulaires soit garanti aux ressortissants de chaque pays. Israël n'a pas le droit de détenir dans des prisons des personnes arrêtées alors qu'elles se trouvaient dans des eaux internationales, a-t-il affirmé. Le délégué suédois s'est également dit inquiet d'informations faisant état d'importantes restrictions à la liberté d'expression imposées par Israël au motif d'une action militaire. Enfin, il a demandé la levée du blocus de Gaza.

M. IBRAHIM SAIED MOHAMED AL-ADOOFI (Yémen) a exprimé ses condoléances aux familles des victimes de l'agression israélienne. Le Yémen condamne l'attaque de la flottille humanitaire et le terrorisme utilisé par Israël à Gaza et dans les autres territoires occupés palestiniens. Le Yémen soutient la création d'une commission d'enquête et souhaite que la résolution qui a été proposée sur la question soit adoptée par consensus.

MME NAJLA RIACHI ASSAKER (Liban) a jugé criminelle l'agression d'Israël contre un convoi humanitaire destiné à une population démunie. Une telle attitude constitue une menace contre l'ordre international, et exige des grandes puissances qu'elles prennent les mesures nécessaires pour éviter sa répétition. Israël doit être rendu responsable du sort des personnes qu'il détient actuellement, a ajouté la représentante.

M. FEDERICO A. GONZÁLEZ (Paraguay) a fait part de son indignation face à l'acte perpétré par les forces israéliennes dans les eaux internationales contre la flottille humanitaire en route vers Gaza. Rejetant l'usage de la force, il a appuyé les efforts du Secrétaire général des Nations Unies afin qu'une enquête complète soit menée.

M. YAHYA SALIM AL-WAHAIBI (Oman) a déploré l'attaque menée contre le convoi humanitaire intercepté par les forces israéliennes dans les eaux internationales, faisant plusieurs victimes civiles. La délégation d'Oman a condamné l'acte criminel d'Israël qui est en violation du droit international et demande au Conseil et à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités, d'appuyer la population civile de la bande de Gaza et de contribuer à atténuer ses souffrances.

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel